

biodiversité & paysage

Urbanisation et grand paysage

pour en savoir plus :

Documents techniques & références

Guide "Lisières vivantes - Comment habiter les bourgs de l'Eure ?" / CAUE d'Eure et Loir / www.caeu27.fr
(rubrique recherche et innovation)

Guide des bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières en milieu urbanisé / Conseil Général du Val de Marne / Agence des espaces verts d'Ile de France

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Blaisoise / www.scot-blaisois.fr

Trame verte et bleue du Pays des Châteaux et du Pays Beauce Val de Loire
www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/trame-verte-et-bleue/pays-des-chateaux-et-beauce-val-de-loire

Natura 2000 en Grande Sologne / www.grande-sologne.com/natura2000.php / sologne.natura2000@gmail.com

Plan d'actions pour les paysages / Agglopolys 1 rue honoré de Balzac 41000 Blois / www.agglopolys.fr
j.dumont@agglopolys.fr

Adresses utiles

ONF (Office National des Forêts) / 204, route de Chambord 41350 Vineuil / T 02 54 90 41 90

CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) d'Ile de France et du Centre Val de Loire / 43 rue du Bœuf Saint Parterne 45000 Orléans / www.crpfr.fr / T 02 38 53 93 18

Syndicat des propriétaires forestiers du Loir-et-Cher / www.loir-et-cher.forestiersprives.fr

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux / 1 rue Honoré de Balzac 41000 Blois / T 02 54 46 09 42 www.paysdeschateaux.fr

Syndicat de Pays Beauce Val de Loire / 9 Grande Rue 41290 Oucques / T 02 54 89 71 77

CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement) / 34 Avenue du Maréchal Maunoury 41000 Blois / www.cdpne.org / T 02 54 51 56 70

CAUE 41 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher) / 34 avenue Maunoury 41000 Blois / www.caeu41.fr / T 02 54 51 56 50

Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher / 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS / T 02 54 55 20 00
accueil@loir-et-cher.chambagri.fr

Association Arbocentre, pour le développement durable de la forêt en région Centre / www.arbocentre.fr



Lisières forestières

Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)

34, rue de la Villette 41000 Blois | T 02 54 56 51 58

retrouvez l'ensemble des fiches biodiversité et paysage sur :
www.scot-blaisois.fr et www.paysdeschateaux.fr



Les espaces boisés sont soumis à de fortes pressions d'urbanisation qui entraînent un phénomène de mitage.

Les lisières forestières sont les premiers espaces touchés créant ainsi une zone de contact entre habitat et forêt de plus en plus brutale. La suppression de ces franges entraîne un appauvrissement de la biodiversité et des ruptures paysagères néfastes à l'identité territoriale.



Zone de contact entre un quartier d'habitation et une forêt.



Recul du secteur bâti par rapport au boisement.

Comment agir ?

La cohabitation entre urbanisation et la forêt soulève de nombreux enjeux écologiques : conserver et favoriser la biodiversité, permettre la circulation et la dispersion des espèces animales et végétales, protéger un territoire de chasse pour les chauves-souris et de nidification pour les oiseaux, préserver un paysage remarquable.

Préserver ou restaurer les lisières c'est favoriser une mixité végétale garante d'une richesse écologique et paysagère.

Initier un recul

Le maintien ou la mise en place **des trois parties distinctes de la lisière**, en particulier l'ourlet herbacé et la zone buissonnante nécessite un recul entre la parcelle de forêt et l'espace voisin (voir schéma ci-contre).

Ce recul peut être envisagé en préservant des parcelles agricoles entre le boisement et l'urbanisation, par une certaine perméabilité des parcelles bâties en contact avec la forêt contribuant ainsi à l'effet de lisière ou par la **création d'une frange spécifique lors de nouvelles opérations d'urbanisation.**

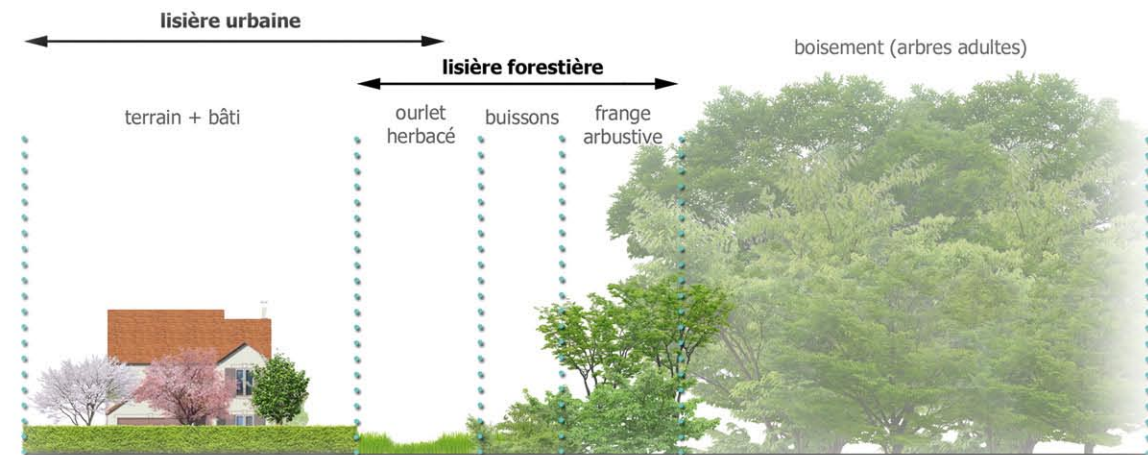
Il peut également être envisagé d'intervenir directement sur la parcelle forestière en éclaircissant une bande de boisement pour favoriser l'avènement d'une lisière. Du point de vue des propriétaires forestiers, la lisière représente un double intérêt pour leurs arbres : protection contre le vent et limitation d'une ramification trop importante qui affecterait la qualité du bois.

Favoriser les plantes indigènes et leur diversité

La préservation de la biodiversité au sein des lisières implique de protéger ou de planter des **essences indigènes** (ex : chêne pédonculé, *Quercus robur* ou charme, *Carpinus betulus*). Il s'agira également de veiller à éliminer les essences exotiques dont l'intérêt biologique est souvent réduit, en particulier l'ailanthe, *Ailanthus altissima* ou le robinier faux-acacia, *Robinia pseudo-acacia*.

Assurer une continuité entre les espaces

Il s'agit de connecter le tissu bâti limitrophe à la lisière par une **typologie d'aménagement en cohérence avec le milieu forestier** (palette végétale des espaces publics et privés) et par la mise en place de circulations douces notamment au niveau de l'ourlet herbacé.



Par leurs structures verticales et horizontales hétérogènes, les lisières présentent une diversité de micro-habitats, de gradients de température et d'humidité favorables à une diversification de la faune et de la flore.



Exemple de circulation douce sur ourlet herbacé



Le lézard vert affectionne les lisières ensoleillées

L'emprise d'une lisière varie suivant l'importance du boisement : de 100 m pour une forêt à une petite dizaine de mètres pour un boqueteau.

Les + pour la biodiversité & le paysage :

- > Maintien des continuités écologiques
- > Réserve pour la reproduction et l'alimentation de la faune
- > Richesse floristique
- > Frange de transition paysagère remarquable

Le coût :

- Fourniture et plantation d'une lisière : 5.00 € HT / m²
- Entretien : 100 € HT /ha et par passage